ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N º 1009

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 72

À l'alinéa 1, modifier ainsi le I :

1° À la quatrième ligne du tableau des dixième, dix-septième et vingt-quatrième alinéas, la référence : « L. 151-4 » est remplacée par la référence : « L. 151-6 » ;

2° Aux vingt-deuxième et vingt-troisième alinéas, la référence : « L. 761-3 » est remplacée par la référence : « L. 761-2 » ;

3° Après le cinquantième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« *b* bis *A)* La seizième ligne est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

«

L. 214-24-42 à L. 214-24-49	Résultant de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016
L. 214-24-50 et L. 214-24-51	Résultant de la loi n° du
L. 214-24-52 à L. 214-27	Résultant de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016

» ;

4° Après le cinquante-deuxième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« *b* ter*)* La dix-huitième ligne est ainsi rédigée :

«

L. 214-31	Résultant de la loi n° du

» ;

5° Après le cinquante-troisième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« *c* bis*)* La trente-septième ligne est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

«

L. 214-155 à L. 214-159	Résultant de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016
L. 214--160	Résultant de la loi n° du
L. 214-161 et L. 214-162	Résultant de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016

» ;

6° La sixième et la septième ligne du tableau du cinquante-cinquième alinéa sont remplacées par une ligne ainsi rédigée :

«

L. 214-175-1 à L. 214-175-8	Résultant de la loi n° du

» ;

7° Après le cinquante-cinquième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« *d* bis*)* La quarante-quatrième ligne des articles L. 742-6 et L. 752-6 et la quarante-huitième ligne de l'article L. 762-6 sont remplacées par une ligne ainsi rédigée :

«

L. 214-183	Résultant de la loi n° du

» ;

8° Après le cinquante-septième alinéa, sont insérés quatre alinéas ainsi rédigés :

« 10° *bis* A. – Les articles L. 742-7, L. 752-7 et L. 762-7 sont ainsi modifiés :

« *a)* Au deuxième alinéa, les mots : « L. 223-1 à L. 223-13 » sont remplacés par les mots : « L. 223-1 et L. 223-4 à L. 223-13 » ;

« *b)* Après le deuxième alinéa, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les articles L. 223-2 et L. 223-3 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du . » ;

9° Supprimer l'alinéa 62 ;

10° Après le soixante-quatrième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« *d)* Le tableau est complété par une ligne ainsi rédigée :

«

L. 351-1	Résultant de l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015

» ;

11° Le soixante-huitième alinéa est complété par les mots : « « et les mots : « 1er juillet 2019 » sont remplacés par les mots : « 1er janvier 2020 » » ;

12° Le soixante-neuvième alinéa est remplacé par six alinéas ainsi rédigés :

« 11° *bis* A. - La seconde phrase du 2° du II de l'article L. 743-2 est ainsi rédigée :

« À cette fin, au premier alinéa du V, après les mots : « un autre État membre de l'Union européenne », sont ajoutés les mots : « , en Polynésie française, à Saint-Barthélemy, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte ou en métropole » ; » ;

« 11° *bis* B La seconde phrase du 2° du II de l'article L. 753-2 est ainsi rédigée :

« À cette fin, au premier alinéa du V, après les mots : « un autre État membre de l'Union européenne », sont ajoutés les mots : « , en Nouvelle-Calédonie, à Saint-Barthélemy, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte ou en métropole » ; » ;

« 11° *bis* La seconde phrase du 2° du II de l'article L. 763-2 est ainsi rédigée :

« À cette fin, au premier alinéa du V, après les mots : « un autre État membre de l'Union européenne », sont ajoutés les mots : « , en Polynésie française, à Saint-Barthélemy, en Nouvelle-Calédonie, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte ou en métropole » ; » ;

13° Au soixante-et-onzième alinéa, les références : « L. 743-9 et L. 753-9 » sont remplacés par les références : « L. 743-9, L. 753-9 et L. 763-9 » ;

14° Les soixante-quatorzième et soixante-quinzième alinéas sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé :

« *b)* Au 4° du II des articles L. 743-9 et L. 753-9 et au 3° du II de l'article L. 763-9, après le mot : « de », la fin de l'alinéa est ainsi rédigée : « l'article L. 330-1 : » ;

15° Les soixante-dix-huitième à quatre-vingt-troisième alinéas sont supprimés ;

16° Au quatre-vingt-quatrième alinéa, les mots : « Les articles » sont remplacés par les mots : « Le I des articles » ;

17° Les quatre-vingt-cinquième et quatre-vingt-sixième alinéas sont remplacés par dix alinéas ainsi rédigés :

« *a)* La deuxième et la quatrième ligne de la deuxième colonne sont remplacées par les mots : « Résultant de la loi n° du » ;

« *b)* À la sixième ligne, les mots : « et L. 341-8 » sont supprimés ;

« *c)* Après la sixième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

«

L. 341-8	Résultant de la loi n° du

» ;

« *d)* « Les huitième et neuvième lignes sont remplacées par la ligne suivante :

«

L. 341-10 et L. 341-11	Résultant de la loi n° du

» ;

« *e)* « Les onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième lignes sont remplacées par une ligne ainsi rédigée :

«

L. 341-13 à L. 341-17	Résultant de la loi n° du

» ;

« *f)* Ce même tableau est complété par trois lignes ainsi rédigées :

«

L. 353-1 et L. 353-2	Résultant de la loi n° du
L. 353-3	Résultant de la loi n° 2003-706 du 1er aout 2003
L. 353-4	Résultant de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009

» ;

18° Au cent-seizième alinéa, les mots : « L. 421-7-3 et L. 421-16 », sont remplacés par les mots : « L. 421-7-3, L. 421-10, L. 421-16, L. 424-2 et L. 425-2 » ;

19° Après le cent-dix-huitième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« – La référence : « L. 421-10 » est supprimée ;

« – Les références : « L. 424-1 à L. 424-9 » sont remplacées par les références : « L. 424-1, L. 424-3 à L. 424-9 » » ;

20° Au cent-vingt-troisième l'alinéa, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot « : « troisième » ;

21° Au cent-vingt-cinquième l'alinéa, les mots : « aux deuxième et troisième » sont remplacés par les mots : « aux deuxième et quatrième » et les mots « au troisième alinéa » sont supprimés

22° Le cent-vingt-huitième alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« 4° Les références aux autorités homologues de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ne sont pas applicables. » ;

23° Après le cent-vingt-huitième alinéa, sont insérés trois alinéas ainsi rédigés :

« 18° *bis* A. - L'alinéa suivant est inséré après le premier alinéa de chacun des articles L. 744-11-1, L. 755-11-1 et L. 765-11-1 :

« L'article L. 441-1 est applicable dans sa rédaction résultant de la loi n° du . » ;

« 18° *bis* B. – La deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau de chacun des articles L. 745-1, L. 755-1 et L. 765-1 est remplacée par les dispositions suivantes : « Résultant de la loi n° du » ; » ;

24° Le cent-vingt-neuvième alinéa est remplacé par quatre alinéas ainsi rédigés :

« 18° *bis* Le deuxième alinéa de chacun des articles L. 745-1-1, L. 755-1-1 et L. 765-1-1 est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« Les articles L. 511-6 et L. 511-84 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du ;

« 18° *ter* Après le trente-sixième alinéa des articles L. 745-1-1 et L. 755-1-1, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Pour l'application de l'article L. 511-84, les mots : « Par dérogation à l'article L. 1331-2 du code du travail » sont remplacés par les mots : « Par dérogation aux dispositions applicables localement en matière de droit du travail, » ;

25° Au cent-trente-deuxième alinéa, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « cinq » ;

26° Le tableau du cent-trente-troisième alinéa est remplacé par un tableau ainsi rédigé :

«

L. 518-4	Résultant de la loi n° du
L. 518-5 et L. 518-6	Résultant de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
L. 518-7 à L. 518-9	Résultant de la loi n° du
L. 518-10	Résultant de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
L. 518-11 à L. 518-13	Résultant de la loi n° du

» ;

27° « Au cent-cinquante-deuxième alinéa, après le mot : « articles », est ajoutée la référence : « L. 532-47, » ;

28° Après le cent-cinquante-deuxième alinéa, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« *b* bis) Le dernier alinéa du II devient le quatrième alinéa du I » ;

29° Au cent-soixante-septième alinéa, les mots : « Au IV » sont remplacés par les mots : « Pour l'application du IV » ;

30° Après le cent-soixante-septième alinéa, sont insérés quatre alinéas ainsi rédigés :

« 22° *bis* Les articles L. 745-11-1, L. 755-11-1 et L. 765-11-1 sont ainsi modifiés :

« *a)* Après le premier alinéa, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« L'article L. 541-1 est applicable dans sa rédaction résultant de la loi n° du . » ;

« *b)* Au deuxième alinéa, la référence : « L. 541-1 » est supprimée ;

31° Les cent-soixante-huitième à cent-soixante-quatorzième alinéas sont supprimés ;

32° Après le cent-soixante-dix-neuvième alinéa, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les intitulés de la section 5 du chapitre V du titre IV, de la section 5 du chapitre V du titre V et de la section 5 du chapitre V du titre VI du livre VII sont complétés par les mots : « et émetteurs de jetons ».» ;

33° Les cent-quatre-vingt-et-unième à cent-quatre-vingt-quatrième alinéas sont ainsi rédigés :

« *a)* Au premier alinéa, les mots : « est applicable » sont remplacés par les mots : « ainsi que les articles L. 572-27 et L. 573-8, sont applicables » ;

« *b)* Le deuxième alinéa est ainsi rédigé : « Les articles L. 551-1 à L. 551-3, L. 552-1 à L. 552-7, L. 572-27 et L. 573-8 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi n° du 2019 » ;

« *c)* Au troisième alinéa, la référence : « L. 550-1 » est remplacée par la référence : « L. 551-1 » et, au dernier alinéa, la référence : « L. 550-5 » est remplacée par la référence : L. 551-5 » ;

« *d)* Le quatrième alinéa est supprimé ; » ;

34° Après le cent-quatre-vingt-quatrième alinéa, sont insérés douze alinéas ainsi rédigés :

« 25° *bis* Après l'article L. 745-11-8, est inséré un article L. 745-11-9 ainsi rédigé :

« *Art. L. 745-11-9.* - I. - Sont applicables en Nouvelle-Calédonie, sous réserve des dispositions prévues au II, les dispositions des articles mentionnés dans la colonne de gauche du tableau ci-après, dans leur rédaction indiquée dans la colonne de droite du même tableau :

«

ARTICLES APPLICABLES	DANS LEUR RÉDACTION RESULTANT DE
L. 54-10-1 à L. 54-10-5	La loi n° du
L. 572-23 à L. 572-26	La loi n° du

».

« II. – Pour l'application de l'article L. 54-10-5, après les mots : « d'information », sont insérés les mots : « , de l'Institut d'émission d'outre-mer » et, après les mots : « recueille l'avis », sont insérés les mots : « de l'Institut d'émission d'outre-mer et » ;

« *25° ter A*près l'article L. 755-11-8, est inséré un article L. 755-11-9 ainsi rédigé :

« *Art. L. 755-11-9.* – I. - Sont applicables en Polynésie française, sous réserve des dispositions prévues au II, les dispositions des articles mentionnés dans la colonne de gauche du tableau ci-après, dans leur rédaction indiquée dans la colonne de droite du même tableau :

«

ARTICLES APPLICABLES	DANS LEUR RÉDACTION RESULTANT DE
L. 54-10-1 à L. 54-10-5	La loi n° du
L. 572-23 à L. 572-26	La loi n° du

».

« II. – Pour l'application de l'article L. 54-10-5, après les mots : « d'information » sont insérés les mots : « , de l'Institut d'émission d'outre-mer » et après les mots : « recueille l'avis », sont insérés les mots : « de l'Institut d'émission d'outre-mer et » ;

« 25° *quater* Après l'article L. 765-11-8, est inséré un article L. 765-11-9 ainsi rédigé :

« *Art. L. 765-11-9.* – I. - Sont applicables dans les îles Wallis et Futuna, sous réserve des dispositions prévues au II, les dispositions des articles mentionnés dans la colonne de gauche du tableau ci-après, dans leur rédaction indiquée dans la colonne de droite du même tableau :

ARTICLES APPLICABLES	DANS LEUR RÉDACTION RESULTANT DE
L. 54-10-1 à L. 54-10-5	La loi n° du
L. 572-23 à L. 572-26	La loi n° du

».

« II. – Pour l'application de l'article L. 54-10-5, après les mots : « d'information » sont insérés les mots : « , de l'Institut d'émission d'outre-mer » et après les mots : « recueille l'avis », sont insérés les mots : « de l'Institut d'émission d'outre-mer et » ;

35° Le cent-quatre-vingt-douzième alinéa est ainsi rédigé :

« Les articles L. 561-2-1 à L. 561-2-2, L. 561-4-1 à L. 561-6, L. 561-9-1, L. 561-10-1, L. 561-10-2, L. 561-11 à L. 561-13, L. 561-15 à L. 561-16, L. 561-18 à L. 561-20, L. 561-22-1 à L. 561-24, L. 561-25-1 à L. 561-29-1, L. 561-30 à L. 561-30-2, L. 561-31-1, L. 561-33, L. 561-34, L. 561-36-3 à L. 561-41, L. 561-48 et L. 561-49 sont applicables dans leur rédaction résultant de l'ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016 » ;

36° Au deux-cent-sixième alinéa, les mots : « L. 613-30-3 et » sont remplacés par les mots : « L. 613-30-3 à l'exception des 2° à 5° de son I *bis* et » ;

37° Au deux-cent-onzième alinéa, les mots : « L. 621-8, à l'exception de ses V et VI » sont remplacés par les mots : « L. 621-8 à l'exception de ses V et VI, » ;

38° Le deux-cent-douzième alinéa est ainsi rédigé :

« *b)* Au quatrième alinéa, les références : « L. 621-7 », L. 621-9 » et « L. 621-15 » sont supprimées ; » ;

39° Le deux-cent-quatorzième alinéa est ainsi rédigé :

« Les articles L. 621-1, L. 621-5-3, L. 621-7, L. 621-8, L. 621-8-1, L. 621-8-2, L. 621-9, L. 621-10-2, L. 621-13-5, L. 621-15 à l'exception du d) de son III, L. 621-19 et L. 621-31 sont applicables dans leur rédaction issue de la loi n° du 2019. » ;

40° Les deux-cent-quinzième et deux-cent-seizième alinéas sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé :

« *d)* Les cinquième et septième alinéas sont supprimés ; » ;

41° Après le deux-cent-seizième alinéa, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« *e)* Au sixième alinéa, la référence : « , L. 621-31 » est supprimée.« ;

42° Le deux-cent-dix-huitième alinéa est ainsi rédigé :

« *a)* Au *a* du 3° du III, les mots : « et 14° » sont remplacés par les mots : « ,14° et 20° » ;

43° Les deux-cent-vingt-et-unième à deux-cent-vingt-quatrième alinéas sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé :

« 33° Au *a* du 3° du III de l'article L. 766-5, les mots : « et 14° » sont remplacés par les mots : « ,14° et 20° » » ;

44° Après le deux-cent-vingt-quatrième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« 34° Après le premier alinéa du I des articles L. 746-8, L. 756-8 et L. 766-8, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« L'article L. 632-17 est applicable dans sa rédaction résultant de la loi n° du . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de rendre applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, les modifications du code monétaire et financier votées par le Sénat en première lecture de la loi PACTE, en les adaptant en fonction des compétences propres de chacun de ces territoires.